



ARAJUFA FRANCE VICTIMES REUNION

**ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI
DU 1^{ER} JUILLET 1901**

**SIEGE SOCIAL : 12, rue Champ Fleuri
97490 SAINTE-CLOTILDE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ARAJUFA FRANCE VICTIMES RÉUNION** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Clotilde, le 10 juin 2025

Le Commissaire aux comptes
HDM AUDIT



J. ATIVE,
Associée.

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	6 106	5 484	622		622
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	88 709	55 635	33 075	30 610	2 465
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	2 850		2 850	2 850	
TOTAL (I)	97 665	61 119	36 546	33 460	3 086
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	95		95	57	38
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	223 803	7 529	216 274	162 599	53 675
Valeurs mobilières de placement	11 660		11 660	11 340	320
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	157 400		157 400	136 724	20 676
Charges constatées d'avance				3 674	- 3 674
TOTAL (II)	392 957	7 529	385 428	314 393	71 035
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	490 623	68 648	421 975	347 853	74 122

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	214 392	214 392	
. Autres			
Report à nouveau	10 973	11 094	- 121
Excédent ou déficit de l'exercice	90 034	-121	90 155
Situation nette (sous total)	315 399	225 365	90 034
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	315 399	225 365	90 034
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques		44 965	- 44 965
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		44 965	- 44 965
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 609	10 553	9 056
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	86 967	66 970	19 997
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	106 575	77 523	29 052
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	421 975	347 853	74 122
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	877 597	828 199	49 398	5,96
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	63 647		63 647	N/S
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	109 045	41 879	67 166	160,38
Total des produits d'exploitation (I)	1 050 290	870 078	180 212	20,71
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	134 679	115 863	18 816	16,24
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	5 859	5 312	547	10,30
Salaires et traitements	593 791	536 701	57 090	10,64
Charges sociales	175 152	153 786	21 366	13,89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 431	12 017	5 414	45,05
Dotations aux provisions	34 641	44 965	- 10 324	-22,96
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	19	243	- 224	-92,18
Total des charges d'exploitation (II)	961 573	868 887	92 686	10,67
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	88 717	1 191	87 526	N/S
Produits financiers				
De participations	1 678	312	1 366	437,82
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 678	312	1 366	437,82
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

* COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	1 678	312	1 366	437,82
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	90 395	1 503	88 892	N/S
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	526		526	N/S
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	526		526	N/S
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	887	1 624	- 737	-45,38
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	887	1 624	- 737	-45,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-361	-1 624	1 263	77,77
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 052 495	870 390	182 105	20,92
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	962 460	870 511	91 949	10,56
EXCEDENT OU DEFICIT	90 034	-121	90 155	N/S
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	19 680	19 680		0,00
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	19 680	19 680		0,00

* COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexes Associations 2025

PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en œuvre

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 421 974,64 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 90 034,38 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/05/2025 par les dirigeants.

L'association a pour but d'apporter sa participation à la politique d'aide à l'accès au droit :

- En assurant l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement personnalisé des familles et du public le plus démunis ainsi que des victimes dans les démarches adéquates auprès des professionnels.
- En favorisant la médiation des litiges dans le domaine familial.
- En apportant son concours à la politique de la ville, à celle de l'insertion, à la représentation des intérêts des mineurs sous protection institutionnelle.
- En assumant les mandats confiés par l'autorité judiciaire.
- En assurant en cas de besoin l'accompagnement dans l'exercice des voies et moyens du droit.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

Indemnités de départ à la retraite

Hypothèses de calculs retenues :

- départ à cause d'un invalidité du salarié
- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- turn over faible
- taux de revalorisation générale des salariés (net d'inflation) 1% constant pour les cadres et 2% constant pour les non-cadres
- taux d'actualisation : 2%
- table de mortalité utilisée : TH/TF 00-02
- méthode de calcul retenue : ANC 2021

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
60 ans	moins de 7 ans	9 819
50 à 59 ans	7 à 17 ans	9 981
40 à 49 ans	18 à 27 ans	8 196
30 à 39 ans	28 à 37 ans	
moins de 30 ans	plus de 37 ans	
Engagement total		27 996

Les engagements de retraite ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de l'association. Néanmoins, le montant du passif social s'élève à 27 996 euros au 31/12/2024.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable ANC n°2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Concernant la mise à disposition des locaux, les contributions ont été évaluées de la manière suivante : sur une base de 80 m² à 13€ par m² par mois, soit 80 x 13 x 12 mois = 12 480 euros de loyer pour 2024.

Concernant les prestations en nature, les contributions ont été évaluées sur la base de dépenses équivalentes engagées sur le bureau de Saint-Denis :

- EAU/EDF : 60 x 12 mois + 60 x 12 mois = 1 440 euros
 - Entretien locaux siège = 300 x 12 mois = 3 600 euros
 - Frais téléphone : 2 abonnements illimités à 90 euros soit 90 euros x 2 x 12 mois = 2 160 euros
- soit un total de 7 200 euros

Annexes Associations 2025 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 707	1 399		6 106
Immobilisations corporelles	77 120	11 590		88 709
Immobilisations financières	2 850			2 850
TOTAL	84 677	12 988		97 665

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 707	777		5 484
TOTAL I	4 707	777		5 484
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	13 410	2 893		16 303
Matériel de transport	2 300			2 300
Matériel de bureau et informatique	30 800	6 232		37 032
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	46 510	9 125		55 635
TOTAL GENERAL (I+II)	51 217	9 902		61 119

* COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	216 274
TOTAL	216 274

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	18 682	7 529	18 682	7 529
Comptes financiers				
TOTAL	18 682	7 529	18 682	7 529

Annexes Associations 2025 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	214 392				214 392
Dont générosité du public					
Report à nouveau	11 094	-121			10 973
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-121	121		90 034	90 034
Dont générosité du public					
Situation nette	225 365			90 034	315 399
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	225 365			90 034	315 399
TOTAL dont générosité du public					

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	19 609	19 609		
Dettes fiscales et sociales	86 967	86 967		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	106 575	106 575		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	4 731
Dettes fiscales et sociales	52 275
Autres dettes	
TOTAL	57 006

Subventions d'exploitation

	Subvention d'exploitation
Etat	114 500
Collectivités territoriales	
- Mairies	38 000,00
- Région	50 000,00
- Département	400 000,00
- Autres institutions territoriales	24 100,00
CAF	151 606,35
CGSS	22 000,00
Autres	77 391,00
TOTAL	877 597,35

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels	Net
Sur opérations de gestion	31,99
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	494,48
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	* COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	300,00
Résultat exceptionnel	226,47

Annexes Associations 2025 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	18	COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
TOTAL	19	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8 392,14 euros.